

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : chantal-corriveau-csscdr-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/aff231137f6a63f49701f8c9>

Date d'obtention : 2024-11-13 16:35:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'encadrement et l'uniformité de l'intervention dans tout les milieux scolaires qui défini de façon très concrète le rôle de chacun.

La méthode Sexto augmente la prise en charge rapide par le système (4 jours).

La bienveillance, la vitesse d'intervention, le souci de la victime. Qu'en milieu scolaire, nous sommes les intervenants de première ligne d'où l'importance de dresser un portrait clair et rapide de la situation.

Trousse simple, claire et efficace donc facilite l'intervention à faire.

Le questionnaire pourra être utilisé à des fins judiciaires.

Lors d'acte malveillant, le questionnaire ne doit pas être complété avec l'investigateur afin de ne pas nuire au poursuite judiciaire.

La trousse favorise l'implication des parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon intervention sera différente (ne plus questionner) auprès de l'investigateur afin de ne pas nuire à la démarche policière.

L'utilisation du questionnaire afin de structurer davantage mes rencontres avec les personnes concernées.

Suivre le protocole afin de m'assurer de respecter les procédures mis en place par la trousse afin de m'assurer d'être dans mes droits et responsabilités et les principes de la loi.

De communiquer rapidement avec le service de police à chaque fois que j'utiliserai la trousse.

Faire automatiquement un signalement à la DPJ lors d'acte malveillant.

Me soucier des 4 éléments essentiels afin de bien évaluer la situation (amorce, nature, intention et étendue)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre le protocole pour ne pas nuire à toutes les démarches reliés à la trousse Sexto.

M'assurer de continuer à faire attention de préserver les informations de façon confidentielle, d'être toujours bienveillante auprès des personnes victimes et de ne jamais voir les images et/ou vidéos.

La confiscation automatique du cellulaire lors de situation de Sexto.

Intervenir le plus rapidement possible afin de m'assurer de limiter la propagation.